

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27755**

Intitulé

Praticien en sophrologie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole de sophrologie (PACA)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités réalisées par le sophrologue sont les suivantes :

Première séance : accueil du client et identification de sa demande (anamnèse en groupe)

- accueil du client
- questionnement « administratif » du client et sur ses antécédents médicaux et traitement psychologique éventuel
- identification des contre-indications éventuelles ou des contraintes posturales
- présentation de la sophrologie, de ses lois et de ses principes
- détermination de l'axe de travail en fonction de l'objet de la demande
- validation conjointe du protocole de travail (nb de séances, prix, calendrier)
- signature du devis et des conditions générales de la prestation
- complément de la fiche client

Construction du projet d'accompagnement

- détermination des facteurs de travail
- identification des exercices applicables à chaque composante du thème
- classification des exercices en deux catégories : phase découverte et conquête
- création du programme

Réalisation d'une séance.

- animation des techniques sophrologiques
- lancement de la séance : création de l'alliance, mise en place des précautions
- animation de séances de sophrologie :
- conduite des participants à un état de conscience modifié, dit « sophronique ».
- réalisation des exercices de sophrologie
- désophronisation : retour à l'état d'éveil (conscience habituelle)

- accompagnement du dialogue des phénodescriptions.

Construction de son identité professionnelle.

- définition d'un plan d'action pour une insertion professionnelle : complément d'une activité existante, création d'un cabinet, emploi salarié.
- définition de son cadre déontologique à partir des chartes proposées par les syndicats existants
- participation à des réseaux de professionnels
- veille sur les évolutions relatives au métier

Les compétences attestées sont les suivantes :

Accueillir le client de façon optimale en préparant l'agencement du cabinet, en adoptant une tenue vestimentaire adaptée à la clientèle visée, en instaurant un dialogue pré-sophronique pour le mettre à l'aise et favoriser ainsi la création de l'alliance.

Analyser la demande en réalisant l'anamnèse du client pour établir un protocole de travail co-validé.

Elaborer un projet d'accompagnement en identifiant les facteurs de travail et les exercices appropriés pour qu'il soit conforme à la méthodologie sophrologique et corresponde à la demande du/ ou des sophronisants .

Effectuer le lancement de la séance en mettant les sophronisants en situation de participation, expliquant les exercices et les précautions éventuelles pour permettre la réalisation des exercices dans les meilleures conditions.

Animer une séance de sophrologie individuelle ou en groupe en modifiant les états de conscience des participants pour leur permettre de réaliser les différents exercices et d'en tirer sa propre expérience.

Accueillir les expériences des sophronisés avec neutralité et empathie pour intégrer le vécu de l'exercice.

Améliorer sa pratique de façon continue en s'appropriant son environnement professionnel, en participant à des réseaux professionnels et en mettant en place un dispositif de veille.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le praticien en sophrologie exerce le plus souvent son activité en profession libérale. Ses clients sont :

- des particuliers qui souhaitent être accompagnés pour des objectifs personnels,
- des entreprises qui souhaitent faire accompagner leurs salariés pour des projets précis (restructuration, gestion du stress, cohésion d'équipe, la santé au travail ... mais aussi absentéisme et accroissement de la performance, Préventif souhaitable / réalité curatif.

- des clubs sportifs pour l'accompagnement des sportifs dans leurs pratiques.

Il intervient de plus en plus souvent dans le secteur médical : hôpitaux (psychiatrie), cliniques, maisons de retraite, dentistes, centres anti-douleurs, etc.

Il sont également sollicités par les militaires pour accompagner les soldats en préparation d'opération, en opération ou à leur retour mais aussi le GIGN, la police, etc.

- Sophrologue,
- Sophro praticien,
- Sophro analyste,
- Thérapeute psycho corporel,
- Praticien en sophrologie,
- Sophro thérapeute.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Articulation entre les blocs et la certification :

La certification « Praticien en sophrologie » est délivrée suite à l'obtention des cinq blocs de compétences composant celle-ci. Aucun des blocs n'est optionnel.

Chaque bloc de compétences peut s'obtenir indépendamment des autres. Il donne lieu à une ou des évaluations et à une validation.

La délivrance du titre est subordonnée également à la réalisation d'un « cahier de phénomodescriptions » comportant au moins 200 exercices de sophrologie.

Certificat : Chaque bloc de compétences fait l'objet d'un certificat sur lequel figurent, entre autres, les intitulés et de la certification et du bloc de compétences.

Descriptif des composants de la certification :

- Situation professionnelle reconstituée : séances d'animation de groupe réalisées devant 3 intervenants dont 2 sophrologues extérieurs.
- Situation professionnelle reconstituée : Jeux de role sur la phase d'anamnèse.
- Rapport de stage (construction d'un programme d'accompagnement)
- Dossier présentant le projet professionnel et développant un thème relatif à la sophrologie.
- Evaluation écrite permettant de mesurer le degré d'intégration des connaissances nécessaires à la mise en oeuvre des compétences.
- Cahier de phénomodescriptions 200 exercices de sophrologie

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27755 - Accueillir le client et identifier sa demande	<p>Descriptif : compétences évaluées Appliquer les principes du dialogue pré-sophronique dans le cadre de l'anamnèse (individuel).</p> <p>Modalités d'évaluation : Situation professionnelle reconstituée : jeux de rôle Conduite d'un entretien d'accueil et identification de l'axe thérapeutique sophrologique®</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27755 - Animer des séances de sophrologie	<p>Descriptif : compétences évaluées Lancer et animer des séances de sophrologie dans le respect du protocole individuel ou collectif et de la déontologie de la profession. Réaliser un dialogue post-sophronique, en faisant verbaliser les phénomènes de la « vivance » par le ou les sophronisants</p> <p>Modalités d'évaluation : Situation professionnelle reconstituée Animation de séances</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27755 - Construire son identité professionnelle	<p>Descriptif : compétences évaluées Mettre en place un plan d'action en vue de la mise en place de son projet professionnel et de construction d'une identité professionnelle.</p> <p>Modalités d'évaluation : Dossier professionnel Ce dossier présente le projet professionnel et les conditions de sa mise en place.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27755 - Evaluation écrite des connaissances	Descriptif : Compétences évaluées mesurer le degré d'intégration des connaissances théoriques nécessaires à la mise en oeuvre des compétences et de la méthodologie Modalités d'évaluation : Evaluation écrite sous forme de questionnaire
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27755 - Construire le projet d'accompagnement	Descriptif : compétences évaluées Elaborer un projet sophrologique conforme à la méthodologie correspondant à la demande du sophronisant ou du groupe Modalités d'évaluation : Construction d'un programme d'accompagnement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		1 représentant de l'école 2 Sophrologues extérieurs
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		1 représentant de l'école 2 Sophrologues extérieurs
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		1 représentant de l'école 2 Sophrologues extérieurs
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		1 représentant de l'école 2 Sophrologues extérieurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Praticien en sophrologie" avec effet au 30 septembre 2012, jusqu'au 18 décembre 2019.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Ecole de sophrologie Paca

Lieu(x) de certification :

Ecole de sophrologie (PACA) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

Ecole de sophrologie Paca

10 rue Saint Jacques

13006 Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Ecole de sophrologie Paca - 10 rue Saint Jacques - 13006 Marseille

Historique de la certification :